



C/2025/2932

23.5.2025

**Commission européenne**

**Avis publié conformément à l'article 2 du règlement délégué (UE) 2023/1128 de la Commission du 24 mars 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/2446 afin de prévoir des formalités douanières simplifiées pour les opérateurs de confiance et pour l'expédition de colis en Irlande du Nord à partir d'une autre partie du Royaume-Uni**

(C/2025/2932)

Le règlement délégué (UE) 2023/1128 de la Commission du 24 mars 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/2446 <sup>(1)</sup> afin de prévoir des formalités douanières simplifiées pour les opérateurs de confiance et pour l'expédition de colis en Irlande du Nord à partir d'une autre partie du Royaume-Uni, entré en vigueur le 30 juin 2023, est applicable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025.

---

<sup>(1)</sup> JO L 149 du 9.6.2023, p. 26.